

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1181

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La version actuelle est bien plus efficace pour prendre des décisions.